

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 mai 2017

Objet : RD - Programmation 2017 du Contrat de ville (fonctionnement)

• date de convocation le 12 mai 2017

• nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi dix-huit mai à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Suzanne Boucher
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin
La Ravoire	Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Jean-Pierre Beguin à Bernard Januel - de Frédéric Bret à Françoise Van Wetter - de Danièle d'Agostin à Daniel Grosjean - de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Céline Lapolée à Michel Dyen - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Françoise Marchand à Jean-Benoît Cerino - de Gérard Marcucci à Dominique Pommat - de Dominique Mornand à Christine Dioux - de Christian Papegay à Mustapha Hamadi - de Benoît Perrotton à Josiane Beaud - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Florence Vallin-Balas à Catherine Chappuis - de Sylvie Vuillermet à Luc Berthoud

• conseillers excusés : 4

Philippe Bard - François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey

Conseil communautaire du 18 mai 2017

délibération n° 208-17 C

objet **RD - Programmation 2017 du Contrat de ville (fonctionnement)**

Driss Bourida, vice-président chargé du renouvellement urbain, de la politique de la ville et de l'action sociale, rappelle que le Contrat de ville s'articule autour des trois piliers : développement économique / emploi, cohésion sociale et cadre de vie / renouvellement urbain.

Ces piliers intègrent également des axes transversaux, à savoir la jeunesse et le développement d'un parcours de vie, l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations, la lutte contre la fracture numérique et la mobilité.

Le premier appel à projets 2015-2016, lancé dans le sillage de la signature du Contrat de ville le 17 juillet 2015, a permis de structurer une programmation renouvelée qui répond aux besoins exprimés par les territoires de la nouvelle géographie prioritaire et dont les actions doivent bénéficier aux habitants des quartiers.

La démarche d'élaboration de la nouvelle programmation 2017 s'inscrit dans la continuité de cette dynamique de renouvellement et d'optimisation des moyens visant l'efficacité, en s'appuyant sur l'évaluation continue des actions mises en œuvre et notamment celles expérimentales.

Cette démarche a consisté notamment à :

- coconstruire des projets pour répondre de manière plus fine aux besoins des territoires,
- renforcer les actions pertinentes apportant une réelle plus-value,
- redynamiser certains projets pour mieux répondre aux besoins des habitants,
- favoriser les expérimentations.

Par ailleurs, Chambéry métropole - Cœur des Bauges a défini ses priorités dans le cadre de cette programmation 2017, toutes articulées autour de la notion de parcours de vie des habitants des quartiers en politique de la ville et particulièrement de la jeunesse, pour permettre leur insertion sociale et professionnelle, à travers la bonne articulation des compétences des partenaires du Contrat de ville.

Ces priorités doivent contribuer :

- au développement des usages numériques : axe fort avec le Plan de développement des usages numériques, soutenu par l'Union européenne,
- à une démarche d'implication des habitants,
- à la prise en charge et la remobilisation des jeunes en « rupture »,
- à un renforcement de la coordination entre acteurs, un réel besoin pour donner du sens à leurs actions.

Programmation 2017 du Contrat de ville

Suite à l'appel à projets Contrat de ville lancé en octobre 2016 pour les années 2017 et 2018, 134 projets ont été instruits et 90 retenus pour l'année 2017 par le groupe technique du Contrat de ville, composé des financeurs et des représentants des conseils citoyens.

Sur les 90 projets retenus, 37 % correspondent à des actions nouvelles et 57 sont proposés pour un financement de l'agglomération.

La programmation prévisionnelle pour l'année 2017 propose **une participation de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à hauteur de 489 155 €** répartie de la manière suivante.

- **Pilier développement économique / emploi** pour un total de crédits spécifiques politique de la ville de **29 500 €** (pour information, des crédits emploi / insertion de droit commun à hauteur de 9 750 € sont proposés au Conseil communautaire du 18 mai 2017 au titre des subventions aux associations – thématique emploi / insertion).

- **Pilier cohésion sociale** pour un total de crédits spécifiques politique de la ville de **450 655 €** répartis comme suit :

- thématique éducation / parentalité : 36 700 €,
- thématique sports / culture : 11 000 €,
- thématique lien social / citoyenneté : 76 055 € (pour information, des crédits économie sociale et solidaire de droit commun à hauteur de 2 000 € valorisés sont proposés au Conseil communautaire du 18 mai 2017 au titre des subventions aux associations – thématique économie sociale et solidaire),
- thématique prévention de la délinquance : 310 400 €,
- thématique santé : 16 500 €.

- **Pilier cadre de vie** pour un total de crédits spécifiques politique de la ville de **9 000 €**.

En termes d'organisation, une nouvelle équipe projet a été mise en place en 2017 associant les services de la Ville de Chambéry et de la Communauté d'agglomération permettant de conforter un travail de transversalité.

Vu les statuts de Chambéry métropole-Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville,

Vu le Contrat de ville de Chambéry métropole - Cœur des Bauges 2015-2020 signé le 17 juillet 2015,

Vu l'avis de la commission renouvellement urbain, politique de la ville et action sociale du 28 mars 2017,

Vu l'avis de la commission économie sociale et solidaire du 11 avril 2017,

Vu l'avis du comité de pilotage du Contrat de ville du 6 avril 2017, portant sur la programmation 2017 du Contrat de ville,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le soutien de Chambéry métropole - Cœur des Bauges aux actions proposées au titre de la programmation du Contrat de ville pour 2017 à hauteur de 489 155 € (crédits spécifiques politique de la ville) conformément au tableau en pièce jointe,

Article 2 : **approuve** le soutien de Chambéry métropole - Cœur des Bauges aux actions proposées au titre de la programmation du Contrat de ville pour 2017 à hauteur de 11 750 € (crédits emploi / insertion et économie sociale et solidaire au titre du droit commun),

Article 3 : **sollicite** des partenaires financiers les subventions les plus élevées possible dans le cadre de cette programmation,

Article 4 : **autorise** le président ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les associations, et tous documents à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 208-17 C

Objet de l'acte :	RD - Programmation 2017 du Contrat de ville (fonctionnement)
Thème Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement
Date de l'acte :	18 mai 2017
Annexe :	Tableau de programmation Contrat de ville;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170518-lmc1H19631H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19631H1

Date de transmission en Préfecture :	02 juin 2017
Date de réception en Préfecture :	02 juin 2017